

Mme Erola: Non, pas seulement au gaz. Examinons ce programme avec soin. Essentiellement, ce programme, qui doit démarrer, prévoit-on, le 1^{er} avril 1981, offrira des subventions pour venir en aide aux consommateurs qui convertiront leur système de chauffage central et leur chauffe-eau au mazout à d'autres sources d'énergie telles que le gaz naturel, l'électricité et les ressources renouvelables comme le bois, le soleil et le vent. Les consommateurs auront droit à des subventions de 50 p. 100 de leurs frais de conversion jusqu'à concurrence de \$800. Pour Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, le programme prévoit des subventions pour améliorer l'isolation et rendre les systèmes de chauffage plus efficaces au lieu d'en encourager la transformation. Il existe déjà des programmes spéciaux pour les régions du Nord les plus reculées du pays.

Les députés le savent: le programme de substitution du pétrole au Canada sera administré en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, ou avec les autorités désignées, comme les sociétés provinciales de la Couronne. Nous sommes en train de mettre au point des projets d'ententes avec les provinces et les territoires mais, comme tout le monde le sait, il faudra du temps pour élaborer le programme dans le menu détail étant donné son envergure. Je recommande à tous les députés et à tous les consommateurs canadiens qui ont décidé de transformer leur système de chauffage après le 28 octobre 1980, date à laquelle le programme a été annoncé, de conserver tous leurs reçus afin de demander une subvention quand les ententes fédérales-provinciales sur les conditions d'admissibilité et le budget du programme auront été approuvés par le Parlement. Il faut conserver tous ces reçus.

● (1450)

Les députés seront tenus au courant des ententes qui seront conclues avec les provinces et les territoires. Je voudrais insister un peu sur la question de la «mise au courant». J'insiste auprès des députés fédéraux pour qu'à leur tour, ils tiennent leurs commettants au courant. Dernièrement, alors que j'étais en voyage dans l'ouest du Canada, bien des gens m'ont dit qu'ils voulaient savoir quelles mesures du programme énergétique national les concernaient et comment ils pourraient en profiter. Les députés savent qu'ils peuvent obtenir des copies de ce programme. Je conseille vivement à tous les députés de diffuser ce programme.

Chaque chef de famille doit être mis au courant du programme si nous voulons atteindre cet objectif d'autarcie énergétique pour nos concitoyens. Tous les Canadiens ont le droit d'examiner ce programme par eux-mêmes et d'en juger les mérites avant de prendre leurs décisions. Les députés doivent au moins cela à chaque chef de famille de leur circonscription. Priver les électeurs de cette possibilité est inacceptable, et en tant que députés conscients de nos responsabilités, il est de notre devoir de veiller à ce que nos électeurs soient informés de la teneur de ce programme énergétique, afin que nous puissions tous collaborer pour assurer son succès et l'avenir énergétique du Canada.

En guise de conclusion, je voudrais simplement demander aux députés de considérer la position du Canada en tant que pays. Un député d'en face a fait la remarque que j'étais en train de donner un cours et peut-être était-ce effectivement le

Administration du pétrole—Loi

cas. Quand je visite d'autres parties du pays, je trouve inquiétant de constater que les gens n'ont pas été mis au courant d'un programme dont leur député a pourtant reçu communication. Il incombe, à mon avis, à chaque député de s'assurer que tous ces renseignements sont communiqués à ses commettants.

Je demande aux députés de tenir compte de la situation du Canada dans un système international en proie à de multiples crises. Je leur demande également de situer ce débat et ses répercussions dans une juste perspective. Il est vrai que le Canada est un pays très riche et que les Canadiens sont parmi les peuples les plus favorisés de la terre. On prétend que le programme énergétique national revient à une mainmise financière des ressources d'une province. Mais là encore, qu'avons-nous fait de si terrible? Nous avons pris 2 p. 100 des recettes de la province en question et 12 p. 100 des profits des multinationales, qui sont pour la plupart des sociétés étrangères. Et cela, afin que le gouvernement national puisse retirer sa part des recettes, jusqu'à concurrence de 24 p. 100, part qui est inférieure à celle que prélèvent les gouvernements nationaux dans d'autres pays. Ces 24 p. 100 des recettes nous aideront à atteindre l'autarcie énergétique d'ici dix ans.

Les députés sont au courant sans aucun doute du budget que le gouvernement conservateur actuel de la Grande-Bretagne vient de présenter. Il prévoit une taxe de 20 p. 100 sur les recettes provenant de l'exploitation des ressources pétrolières de la mer du Nord, et cela, en plus de mesures qui visent à accroître les prestations d'assurance-maladie et de sécurité sociale et, soit dit en passant, de la désindexation des pensions. Les Canadiens ont de la chance en effet, et, que les députés d'en face le veuillent ou non, le gouvernement fédéral continuera à relever les défis auxquels le Canada doit faire face et à agir pour le plus grand bien de tous les Canadiens.

Comme dans tout bon mariage ou toute union heureuse, nous partagerons les responsabilités et les richesses. Le gouvernement actuel n'abandonnera pas ses responsabilités nationales, et je suis sûre que les mesures prévues dans le budget et le programme énergétique profiteront à tout le Canada. Je suis sûre également que, en tant que gouvernement national, nous parviendrons un jour à conclure avec les provinces productrices une entente qui soit avantageuse, juste et acceptable pour tous les Canadiens.

M. John Thomson (Calgary-Sud): Monsieur l'Orateur, en écoutant le ministre d'État (Mines) parler de sa récente visite à Calgary, je me rappelais le dicton suivant: «Il n'y a pas plus sourd que celui qui ne veut pas entendre». Madame le ministre a dit que les députés devraient faire valoir à leurs électeurs les énormes avantages du programme de conversion au gaz. Madame le ministre apprendra peut-être avec intérêt que 95 p. 100 des foyers de l'Alberta sont actuellement chauffés au gaz. Par conséquent, je ne crois pas avoir grand-chose à apprendre à mes électeurs à cet égard.

On cite tellement de chiffres dans ce programme énergétique national, et ce serait un euphémisme de dire qu'ils portent à confusion. Mais madame le ministre a dit que seulement 7 p. 100 des fonds disponibles suffiraient à assurer l'exploration des terres du Canada. Je me demande si elle a calculé ce que représentent ces 7 p. 100, étant donné que Petro-Canada participera au projet dans une proportion de 25 p. 100. Il faut aussi déduire une taxe de 40 p. 100 sur les bénéfices nets, une redevance de base de 10 p. 100 et une taxe de 8 p. 100 sur les